



PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

Direction Régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement

Toulouse, le **06 AOUT 2018**

Direction Energie – Connaissance

Le préfet de la Haute-Garonne

Division Energie Air Ouest

à

Affaire suivie par : Gilles Marrequeste

Mmes et MM. les membres du comité de  
suivi du plan de protection de l'atmosphère de  
l'agglomération de Toulouse (liste in fine)

Téléphone : 05.61 58 65 39

Courriel : gilles.marrequeste@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Diffusion du compte-rendu du comité de suivi n°2 du PPA et de la feuille de route  
« air » de l'agglomération toulousaine

Je vous prie de trouver ci-joint le compte rendu du 2ème comité de suivi du PPA et de la  
feuille de route « air » de l'agglomération de Toulouse en date du 27 juin 2018.

Au regard de ce qui a été évoqué lors de ce comité de suivi, je me permets de vous rappeler  
que la journée nationale de la qualité de l'air est prévue le mercredi 19 septembre 2018. Je remercie  
chaque porteur d'action de bien vouloir m'informer des actions de valorisation qu'il envisage de  
faire à cette occasion.

Pour le Préfet  
et par délégation,  
Le Secrétaire Général

  
Jean-François COLOMBET

**Liste des destinataires – Membres du comité de suivi du PPA et feuille de route**

<b>Président</b>	
M. le Préfet	Préfecture de la Haute-Garonne 1, place Saint Etienne 31038 TOULOUSE
<b>Collège des Administrations et des services</b>	
Mme la Sous-Préfète de Muret	Sous-Préfecture de Muret 10, allée Niel BP 20212 31605 MURET CEDEX
M. le Directeur Régional de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement	DREAL Occitanie 1, rue de la cité administrative CS 80002 31074 TOULOUSE CEDEX 9
M. la Directrice Générale de l'Agence Régional de Santé d'Occitanie	ARS Occitanie 1025, rue Henri Becquerel 34067 MONTPELLIER
M. le Délégué Départemental de Haute-Garonne de l'Agence Régional de Santé	10, chemin du Raisin 31050 TOULOUSE
M. le Directeur Départemental des Territoires de la Haute-Garonne	DDT Haute-Garonne 1, rue de la cité administrative CS 70002 31074 TOULOUSE CEDEX 9
M. le Directeur de la DIR Sud-Ouest	DIRSO 155, avenue des Arènes Romaines 31300 TOULOUSE
M. le Directeur de l'Aviation Civile	Allée Saint Exupéry 31703 BLAGNAC
M. le Délégué Régional de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie d'Occitanie	Technoparc – Bâtiment 9 Voie Occitane BP 672 31319 LABEGE CEDEX
M. le Chef du Service Interministériel Régional des Affaires Civiles et Economiques de Défense et de Protection Civile (SIRACED)	Préfecture de la Haute-Garonne 1, place Saint Etienne 31038 TOULOUSE
Mme la Directrice du Service Communal d'Hygiène et de Santé de la ville de Toulouse	17, place de la Daurade 31040 TOULOUSE
<b>Collège des élus</b>	
Mme la Présidente de la Région Occitanie	22, boulevard du Maréchal Juin 31406 TOULOUSE CEDEX 9
M. le Président du Conseil Départemental de la Haute Garonne	1, boulevard de la Marquette 31090 TOULOUSE CEDEX 9
M. le Président de Toulouse Métropole	6, Rue René Leduc BP 35821 31500 TOULOUSE
M. le Président du SICOVAL	65, rue du chêne vert BP 38200 31670 LABEGE

Mme la Présidente des communautés des communes des Coteaux de Bellevue	27, rue de Saint Loup 31140 PECHBONNIEU
M. le Maire de Toulouse	Place du Capitole BP 999 31040 TOULOUSE CEDEX
M. le Président de l'association des Maires de la Haute-Garonne	1, boulevard de la Marquette 31090 TOULOUSE CEDEX 9
M. le Président du Syndicat Mixte d'Etudes de l'Agglomération Toulousaine	11, boulevard des Récollets 31078 TOULOUSE CEDEX 4
M. le Président de l'Agglomération du Muretain	8 bis, avenue Président Vincent Auriol 31600 MURET
<b>Collège des représentants des activités économiques</b>	
M. le Directeur de l'Association pour le Développement des Carburants Agricoles	45, rue de Naples 75008 PARIS
M. le Président de l'Association Patronale Antipollution Midi-Pyrénées (APOMIP)	11, boulevard des Récollets 31078 TOULOUSE CEDEX 4
M. le Président du Syndicat des Industries Chimiques Midi-Pyrénées	11, boulevard des Récollets 31078 TOULOUSE CEDEX 4
M. le Directeur de l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie Midi-Pyrénées	11, boulevard des Récollets CS 97802 31078 TOULOUSE CEDEX 4
M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse	2, rue Alsace Lorraine 31000 TOULOUSE
M. le Président de la Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne	32, rue de Lisieux CS 90105 31026 TOULOUSE CEDEX 3
M. le Président de la Chambre de Métiers de la Haute-Garonne	18, boulevard Lascrosses BP 91030 31010 TOULOUSE CEDEX 6
M. le Directeur d'Airbus Opérations SAS	316, route de Bayonne 31300 TOULOUSE
M. le Directeur de l'Aéroport de Toulouse Blagnac	BP 90103 31703 BLAGNAC CEDEX
M. le Directeur de la Délégation Régional d'E.D.F	5, rue Claude Marie Perroud TSA 50040 31096 TOULOUSE CEDEX 1
M. le Directeur de la Délégation Régional ENGIE	16, rue Sébastopol BP 18510 31685 TOULOUSE CEDEX 6
M. le Directeur Régional de la S.N.C.F.	9, boulevard Marengo BP 95209 31079 TOULOUSE CEDEX 5
M. le Président du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine	7, esplanade Compans Caffarelli 31000 TOULOUSE
M. le Directeur de l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Toulousaine	11, boulevard des Récollets CS 97802 31078 TOULOUSE CEDEX 4

Mme la Directrice du CHU de Toulouse	9, Place Lange – 60033 - 31059 TOULOUSE
M. le Directeur de VINCI Autoroutes	Direction Régionale d'Exploitation Lieu dit « Gaussens » 47520 LE PASSAGE D'AGEN
<b>Collège des associations de protection de l'environnement et de consommateurs</b>	
M. le Président de l'Agence Régionale Pour l'Environnement	14, rue de Tivoli 31068 TOULOUSE CEDEX
M. Le Président du Syndicat Mixte pour l'Etude et la Protection de l'Environnement dans le Département de la Haute-Garonne	1, boulevard de la Marquette 31090 TOULOUSE CEDEX 9
M. le Président du Conseil Permanent Régional des Associations d'Environnement	14, rue de Tivoli 31068 TOULOUSE CEDEX
M. le Président de l'Automobile Club du Midi	14, avenue du grand Ramier CS 34247 31432 TOULOUSE CEDEX 4
M. le Président de l'Union des Comités de Quartiers et des Associations de Défense pour le Cadre de Vie de l'Agglomération Toulousaine	41, avenue de Fronton 31200 TOULOUSE
M. le Délégué Régional de la Fédération Nationale des Associations d'Usagers des Transports	10, rue du Château d'Uzou 31700 BLAGNAC
M. le Président de France Nature Environnement Midi-Pyrénées	14, rue de Tivoli 31068 TOULOUSE CEDEX
M. le Président des Amis de la Terre Midi-Pyrénées	36, rue Bernard Mulé 31400 TOULOUSE
M. le Président de l'Organisation Générale des consommateurs ORGECO	20, chemin de la Cépière 31100 TOULOUSE
<b>Collège des Personnalités Qualifiées</b>	
M. le Directeur du CEREMA Sud Ouest	1, avenue du Colonel Roche 31400 TOULOUSE
M. le Docteur Guy DUTAU – C.H.U. de Purpan	Place Docteur Baylac 31059 TOULOUSE CEDEX 3
M. le Professeur Jacques GEORGE - Institut Mécanique des Fluides de Toulouse	Allées du Professeur Camille Soula 31400 TOULOUSE
M. le Professeur Jacques FONTAN - Président du Comité Régional de l'Association de Prévention de la Pollution Atmosphérique	Laboratoire Aérologie 14, avenue Edourd Belin 31400 TOULOUSE
M. André SAVALL - Président du Secrétariat Permanent pour la prévention des problèmes industriels (S.P.P.I.)	Laboratoire Génie Chimique 118, route de Narbonne 31062 TOULOUSE
Mme José CAMBOU - France Nature Environnement	En Corail 31590 SAINT-PIERRE
<b>Organismes techniques compétents</b>	
Mme la Directrice de l'Observatoire Régional de la Santé en Midi-Pyrénées (O.R.S.M.I.P.)	37, allées Jules Guesde 31073 TOULOUSE

Madame la Directrice de l'Observatoire Régional de l'Air en Occitanie (ATMO Occitanie)	26, chemin des Capelles 31200 TOULOUSE
Mme la Directrice Interrégionale du Sud-Ouest de METEO-FRANCE	Zone aéroportuaire Chemin de Bordebasse 31700 BLAGNAC

Copie :

Icare & consult : 19, boulevard Eugène Deruelle 69003 LYON



## Suivi de la mise en œuvre du Plan de Protection de l'Atmosphère de Toulouse

### Compte-rendu du Comité de Suivi du 27 juin 2018

#### 1. Participants

Prénom / Nom	Structure	Présence
Béatrice Arurault	ADEME	Présente
Valérie Bauthian	Préfecture 31	Présente
Sylvie Cassadou	ORS MIP	Présente
Joël Cassagne	Chambre d'agriculture 31	Présent
Françoise Cheyroux	Toulouse Métropole	Présente
Gaëlle Collot	Tisseo Collectivités	Présente
Jean-François Colombet	Préfecture 31 (Secrétaire Général)	Présent
Agnès Defosse	AUTATE - FNAUT	Présente
Arnaud Denaes	DSAC Sud	Présent
Rémi Dutard	Sicoval	Présent
Frédéric Fournier	Conseil Départemental	Présent
Nathalie Gourdoux	Toulouse Métropole	Présente
Sébastien Greninger	DREAL Occitanie	Présent
Anne Julia	Aéroport Toulouse Blagnac	Présente
Claire Labartette	I Care & Consult	Présente
Nathalie Luquet	Vinci Autoroute	Présente
Anabel Lesourd	Préfecture 31	Présente
Luc Mesbah	Chambre d'agriculture 31	Présent
Gérard Négret	UCQ	Présent
Gilles Marrequeste	DREAL Occitanie	Présent
Eric Pelloquin	DREAL Occitanie	Présent
Cyril Portalez	DREAL Occitanie	Présent
Brigitte Ripoché	Préfecture 31	Présente
José Cambou	FNE Midi Pyrénées	Présente
Pierre-Yves Robic	ATMO Occitanie	Présent
Nicolas Sauthier	ARS 31	Présente
Dominique Tilak	ATMO Occitanie	Présente
Claire Topin	I Care & Consult	Présente
Valérie Vincent	Tisseo collectivités	Présente
Karine Wallerand	UCQ	Présente
Carole Delga	Région Occitanie	Excusée
Cécile Lenglet	Sous-Préfecture de Muret	Excusée
Corine Mithieux	Météo France	Excusée
Évelyne Martinez	CMA 31	Excusée
Jean-Louis Puissegur	AMF31	Excusé
Arnaud Lafon	SICOVAL	Excusé
Ludovic Alibert	DIR SO	Excusé

## 2. Ordre du jour

- Point d'actualité sur le contentieux européen (DREAL) ;
- Fonds « air-mobilité » (ADEME) ;
- Bilan de la qualité de l'air (ATMO Occitanie) ;
- Bilan de l'avancement du PPA et de la feuille de route ;
- Focus sur deux actions du PPA engagées sur le PPA et la feuille de route ;
- Points divers.

Monsieur le Secrétaire Général introduit la séance en rappelant le contexte de la mise en place du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de Toulouse et de la feuille de route.

## 3. Point d'actualité

### Le contentieux européen :

La France fait l'objet d'une procédure contentieuse conduite par la Commission Européenne pour non respect de la valeur limite de NO<sub>2</sub> pour plusieurs zones urbaines dont celle de Toulouse.

L'agglomération toulousaine fait partie des 13 zones de France concernées par le contentieux européen relatif aux dépassements de dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>) et par la décision du Conseil d'État du 12 juillet 2017 enjoignant l'État à mener des actions pour réduire les niveaux de dioxyde d'azote et de particules PM10 en dessous des seuils réglementaires dans les meilleurs délais (et à ce titre de transmettre en mars 2018 une feuille de route opérationnelle). L'objectif affiché est d'agir en complément du PPA afin de s'assurer de la réduction effective des niveaux de pollution.

Le communiqué de presse du Ministère de la Transition écologique et solidaire du 17 mai 2017 a rappelé à ce titre la volonté de la France de réduire les niveaux de pollution et la nécessaire mobilisation de chacun face aux différentes responsabilités. De nouvelles mesures seront par ailleurs présentées dans le cadre du projet de loi d'orientation des mobilités. Toutefois, le ministère rappelle l'ensemble des dispositions déjà prises dans la lutte contre la pollution :

### Le Plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques (PREPA) :

Le PREPA adopté en mai 2017 fixe des objectifs de réduction des émissions de polluants atmosphériques, avec, par exemple : - 50% d'émissions de NOX en 2020 et -69% en 2030 par rapport à 2005. Sa mise en œuvre est renforcée par plusieurs mesures du plan climat avec la prime à la conversion des véhicules anciens et la convergence de la fiscalité diesel – essence. La France prévoit également de renforcer le contrôle technique et le contrôle contre la fraude des dispositifs anti-pollution.

### La feuille de route :

La feuille de route élaborée à la suite de la décision du Conseil d'Etat en date du 12 juillet 2017 renforce à la fois le PPA et met en avant les actions engagées par les acteurs toulousains. La feuille de route est principalement axée sur le secteur des transports, principale source de pollution sur le territoire. Elle comporte 53 actions qui mobilisent une enveloppe financière d'environ 540 M€. Cette feuille de route a été transmise au Ministère de la Transition Écologique et Solidaire le 21 mars 2018. La France a transmis



l'ensemble des feuilles de route à la Commission Européenne le 13 avril 2018. Néanmoins, le Ministère attend la saisine de la Cour de Justice Européenne pour définir des actions complémentaires.

La DREAL présente enfin le planning prévisionnel des délibérations des engagements des collectivités territoriales pour la feuille de route « air » :

- Toulouse Métropole : le 28 juin 2018 (après présentation en Conseil Municipal le 15 juin 2018) ;
- Tisséo : le 11 juillet 2018
- SICOVAL : dernière trimestre 2018 ;
- Région Occitanie :
  - Pôle d'échange multimodal: octobre 2017 ;
  - Pôle d'échange multimodal de Matabiau : 2009 et décembre 2017 ;
  - Carburants alternatifs : novembre 2016 ;
  - Intermodalité et AOT urbaines) : décembre 2017 ;
- Conseil départemental :
  - Plan de Déplacement des Administrations : 24 janvier 2018 ;
  - Schéma départemental des aires de covoiturage : 27 mars 2018.

#### Journée nationale de la qualité de l'air :

La journée nationale de la qualité de l'air est prévue le 29 septembre 2018. Elle sera l'occasion de valoriser les engagements pris dans le cadre des feuilles de route.

#### Échanges avec les participants :

La FNE Midi-Pyrénées s'interroge sur la capacité des mesures du PPA et de la feuille de route à permettre le respect des valeurs réglementaires de pollution.

En réponse à cette sollicitation, ATMO Occitanie précise que des simulations de l'exposition de la population aux dépassements des concentrations aux valeurs limites ont été réalisées dans le cadre du PPA. Ces simulations montrent que la mise en œuvre de ce dernier permettra de réduire le nombre de personnes exposées aux valeurs limites à 500 personnes exposées en 2020 contre 6 000 à 13 000 personnes en 2017. Malgré cela, ATMO Occitanie indique que la trajectoire initiale du PPA ne sera, *a priori*, pas respectée.

## **4. Fonds « air mobilité »**

Le fonds « air-mobilité » proposé par le gouvernement et piloté par l'ADEME repose sur un budget de 180 millions d'euros sur 5 ans (2018-2022).

En 2018, 20 millions d'euros sont mobilisés dont 8 millions d'euros pour le transport et 12 millions d'euros pour la qualité de l'air. Plusieurs appels à projet ou à manifestation d'intérêts sont actuellement en cours ou prévus :

- GNV - Bio GNV : projet de déploiement des stations et véhicules au GNV (en complément d'un appel à projet lancé en 2017) ;

- Développement du covoiturage à travers le compte de mobilité ;
- AMI french mobility lancé en janvier : accompagnement des territoires dans la mise en œuvre de projets de mobilité innovante ;
- AAP vélo et territoire : projet de développement du vélo ;
- AMI zones à faible émissions (vérification juridique en cours) : accompagnement des territoires dans la mise en place des zones à zéro émissions (ZEM) ;
- Plan de déploiement de l'hydrogène de 100 millions d'euros à destination des flottes professionnelles.

#### Échanges avec les participants :

L'association des usagers des transports de l'agglomération toulousaine demande à l'ADEME de préciser les projets lancés au cours de l'année 2018.

L'ADEME indique que 6 candidatures ont été reçues pour l'AMI « french mobility ». La sélection des candidats est en cours. Elle rappelle que cet AMI se concentre essentiellement sur la mobilité alternative à la voiture en milieu rural. Les autres projets n'ont quant à eux pas démarré.

## **5. Bilan de la qualité de l'air 2017**

Le bilan de la qualité de l'air en 2017 sur le territoire du PPA met en évidence une diminution des émissions de polluants atmosphériques, en faveur, notamment, de l'amélioration technologique du secteur des transports.

Toutefois, des dépassements de la valeur limite réglementaire en NO<sub>2</sub> persistent en proximité des axes routiers.

Concernant les particules, aucun dépassement de la valeur limite n'est constaté mais l'objectif de qualité est en revanche dépassé pour les PM<sub>2,5</sub> (10 µg/m<sup>3</sup>).

L'objectif de qualité est également dépassé pour l'ozone. Il est à noter toutefois que cette situation n'est pas propre au territoire toulousain mais récurrent dans de nombreux territoires français.

Enfin, le territoire a connu 14 épisodes de pollution liés aux PM<sub>10</sub> et 1 épisode lié à l'ozone en 2017.

#### Échanges avec les participants :

Suite à cette présentation, l'Union des Comités de Quartier (UCQ) s'interroge sur trois points :

- Le progrès technologique des véhicules routiers permet-il de réduire les concentrations de polluants autant que les émissions malgré l'augmentation du trafic ?

- Est-il prévu d'évaluer l'impact de la tour Occitanie (10 km<sup>2</sup> bureaux et logements) sur la qualité de l'air ?
- Est-il prévu de réaliser une évaluation de l'impact des projets routiers de Toulouse Métropole sur la qualité de l'air ?

Elle suggère par ailleurs de mettre davantage en évidence l'évolution des concentrations dans le cadre du bilan de la qualité de l'air.

ATMO Occitanie indique avant tout que l'on constate une évolution positive de l'exposition des populations depuis plusieurs années. A titre d'exemple, entre 6 000 et 13 000 personnes ont été exposées à des dépassements de la valeur limite en NO<sub>2</sub> en 2017 contre 7 000 à 19 000 en 2016. De plus, les objectifs du PPA portant principalement sur les émissions, il est important de présenter les indicateurs relatifs aux émissions.

Concernant la première question, ATMO Occitanie précise qu'en effet le progrès technologique ne permet pas de compenser l'augmentation du trafic mais de limiter ses effets négatifs sur la qualité de l'air.

Concernant le projet de la Tour Occitanie, ATMO Occitanie précise qu'elle n'a pas été sollicitée pour l'instant. Toutefois ce projet d'aménagement concerne également un projet routier soumis à étude d'impact comprenant obligatoirement un volet qualité de l'air.

Enfin concernant les projets routiers évoqués, Monsieur le Secrétaire Général précise qu'il ne s'agit pas de construire de nouvelles routes mais de réaliser des études multimodales sur lesquelles l'Etat, Toulouse Métropole, le Conseil Départemental et le Conseil Régional se sont engagés à évaluer à horizon 2030 et 2040 les moyens de mobilité à développer pour s'adapter à l'évolution de la population. L'une de ces études porte sur un projet de contournement est de l'agglomération. Il s'agit par conséquent d'une étude et non d'un projet.

Toulouse Métropole précise que le Projet « Parm » concerne en revanche l'amélioration de voiries existantes.

L'association des usagers des transports de l'agglomération toulousaine demande s'il a été constaté une augmentation des épisodes de pollution en particules PM10 ces trois dernières années ?

ATMO Occitanie répond que ces épisodes sont à mettre en perspective des conditions météorologiques. Depuis la modification du dispositif de gestion des épisodes de pollution, des actions sont mises en œuvre en cas d'épisode de pollution avec mesures d'urgence dès le 2<sup>ème</sup> jour de l'épisode afin de limiter cette persistance (ex : abaissement de la vitesse).

La Chambre d'Agriculture signale que ces mesures d'urgence peuvent engendrer la cessation d'activité des agriculteurs pendant plusieurs jours durant des périodes stratégiques d'exploitation. La Chambre d'Agriculture profite de cette intervention pour proposer de mettre davantage en avant les solutions s'appuyant sur l'évolution des carburants vers les biocarburants.

Monsieur le Secrétaire général indique qu'à l'échelle de la Haute-Garonne, malgré tout l'intérêt de la remarque, il n'est pas possible d'encourager le développement de la production de biocarburant, s'agissant en effet d'orientations actées à l'échelle nationale.

Enfin, l'Union des Comités de Quartier (UCQ) demande si l'étude d'impact de la rocade a été intégrée à l'enquête publique du PPA.

Ce point est en effet confirmé par le secrétaire général.

## 6. Bilan de l'avancement du PPA et de la feuille de route

Depuis le bilan réalisé en vue du comité de suivi du 04 décembre 2017, 3 actions ont été achevées ainsi que de nouvelles actions engagées :

### Actions achevées :

**Action A2 (DREAL) :** imposer des performances minimales pour les installations de chauffage d'une puissance entre 400 KW et 2MW lors des renouvellements et nouveaux projets.

Les bureaux de contrôle «air» ont été destinataires de l'arrêté relatif aux chaudières dont la puissance est comprise entre 0,4 et 2 MW signé le 24 novembre 2017.

**Action C2 (DREAL) :** Définir les attendus relatifs à la qualité de l'air à retrouver dans les documents d'urbanisme et notamment proposer des actions de maîtrise de l'urbanisation pour limiter l'exposition des populations sensibles dans les zones présentant des risques de dépassements des valeurs limites.

Une fiche ainsi qu'une plaquette concernant la prise en compte de la qualité de l'air dans les documents d'urbanisme et de planification ont été créées et sont désormais disponibles sur le site de la DREAL. Les éléments ont été diffusés à compter de mars 2018 sur l'ensemble de l'Occitanie.

**Action D3 (DREAL) :** Sensibiliser le grand public et les professionnels sur les impacts des feux de plein air en matière de pollution de l'air et sur l'interdiction du brûlage à l'air libre.

La plaquette sur l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets vert est disponible en ligne et a été diffusée à compter de mars 2018 sur l'ensemble de l'Occitanie.

### Action en cours de réalisation :

**Action B8 (DREAL et Toulouse Métropole) :** Identifier et proposer de nouvelles mesures visant à réduire la pollution atmosphérique liée aux émissions de trafic routier.

L'action a été engagée avec le lancement d'une étude de préfiguration d'une Zone à Circulation Restreinte sur l'agglomération de Toulouse en mai 2018.

### D'autres actions restent encore à engager :

**Actions C1 (DREAL) :** Définir précisément le contenu relatif à la pollution atmosphérique et à la qualité de l'air des études d'impacts pour les projets (aménagement, infrastructures, industrie...).

La DREAL est en attente d'un porter à connaissance national afin d'engager cette action qui sera traitée avec l'ARS notamment.

**Action C4 (DREAL) :** Informer les porteurs de projets et les collectivités de la présence de zones dites sensibles afin d'éviter l'augmentation de la population et notamment des personnes sensibles dans ces zones.

Cette action n'est à ce jour pas engagée, toutefois des discussions sont en cours avec le CEREMA.

### Échanges avec les participants :

L'association des usagers des transports de l'agglomération toulousaine demande si l'étude sur la Zone de Circulation Restreinte comporte des objectifs chiffrés.

Toulouse Métropole répond que l'objectif à ce stade est avant tout d'étudier plusieurs scénarios afin d'évaluer l'impact de différentes solutions. L'étude devra fixer des objectifs suite à l'analyse des scénarios et non l'inverse.

L'Union des Comités de Quartier (UCQ) demande si la concertation citoyenne dont un des sujets est la zone de circulation restreinte, sera réalisée d'ici la fin de l'année 2018 comme cela a été annoncé.

Toulouse Métropole explique que cette action accuse un certain retard lié à la mise en concurrence du bureau d'étude. L'étude ayant débuté fin mai, la concertation citoyenne devrait accompagner le projet dès le démarrage des scénarisations.

La FNE Midi-Pyrénées s'interroge quant au périmètre choisi pour cette zone à accès limité qui exclu l'hypercentre. En parallèle, elle sollicite les services de la DREAL afin de disposer du tableau de suivi de la mise en œuvre des actions du PPA.

En réponse à la première sollicitation de la FNE Midi-Pyrénées, il est rappelé que dans le cadre des études multimodales, les zones à accès limité sont également étudiées et leur périmètre n'est pas encore défini.

Concernant la mise à disposition du tableau de bord, les services de la DREAL précise que les informations seront mises à disposition, mais qu'un travail de simplification devra être réalisé en amont afin que le tableau soit le plus accessible et compréhensible possible.

L'association des usagers des transports de l'agglomération toulousaine demande quel est l'état d'avancement de l'action relative au covoiturage (action B2).

Le Conseil Départemental répond à cette interrogation en indiquant qu'il a validé son plan de covoiturage qui sera en conséquence mis en œuvre prochainement.

La Chambre d'Agriculture indique que l'action D3 portant sur la sensibilisation du grand public et des professionnels sur les impacts des feux en plein air en matière de pollution de l'air et sur l'interdiction du brûlage à l'air libre entre en contradiction avec la pratique d'écobuage qui reste une pratique primordiale pour l'entretien de certaines zones.

## 7. Focus sur deux actions du PPA et de la feuille de route

### Projet COMUTE :

L'aéroport de Toulouse Blagnac (ATB) met en place actuellement un système de management de la mobilité interentreprises avec Tisseo, Airbus, Safran et ATR. Afin d'inciter au covoiturage il a été choisi de faire appel à un prestataire dédié aux entreprises proposant des solutions innovantes. ATB indique que le temps nécessaire à la coordination avec Toulouse Métropole pour la présentation du projet COMMUTE n'a pu être trouvé. La présentation de ce projet sera faite ultérieurement.

L'aéroport est également un partenaire de la Région dans le cadre du développement de l'hydrogène.

### Etude de réduction de vitesse sur l'A62 :

ATMO Occitanie a débuté une campagne d'évaluation des concentrations de particules et de NO<sub>2</sub> sur le tracé. L'enjeu est d'obtenir une analyse fine de ces concentrations selon différents moments de la journée. Le rendu de l'étude sur ce diagnostic initial est prévu pour septembre 2018.

## 8. Points divers

Concernant le suivi de la feuille de route, à ce stade, 39 actions ont été actualisées sur 53. L'ensemble des pilotes d'actions feuille de route n'ont en effet pas encore été sollicités à ce stade (le démarrage de la récolte ayant en effet démarré en mai 2018). Seuls les pilotes, déjà pilotes d'actions PPA, ont été contactés.

Sur ces 39 actions, 30 sont d'ores et déjà en cours de réalisation. Deux de ces actions seront par ailleurs très prochainement achevées, à savoir, les actions 2 et 3 relatives, respectivement, au Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de programme local pour l'habitat (PLUiH) et au Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET).

A ce titre, il est précisé qu'une concertation a été organisée concernant les actions relatives au PLUiH dans le cadre de l'enquête publique. Cela a conduit notamment à l'interdiction de construction d'établissements recevant du public dans les zones sensibles. La concertation portant sur le PCAET est quant à elle en cours.

#### Échanges avec les participants :

L'Union des Comités de Quartier (UCQ) constate que de nombreuses actions de la feuille de route semblent avoir un impact très faible sur la pollution et qu'elles reprennent des actions existantes dans d'autres plans comme le Plan de Déplacements Urbains (PDU). Ainsi elle se demande si une évaluation de l'impact de ces actions est prévue sur la qualité de l'air, notamment au regard des 250 000 déplacements supplémentaires attendus selon ce dernier.

Monsieur le Secrétaire Général indique que ces questions ont été adressées dans le cadre de l'évaluation environnementale du PDU et invite les membres du comité à se référer à l'avis de l'Autorité Environnementale sur la question de l'impact du PDU sur la qualité de l'air. Il faut rappeler toutefois que le PDU contribue à la réduction des émissions mais n'est pas le seul levier.

ATMO Occitanie rappelle à ce titre que l'évaluation de l'impact du PDU sur la qualité de l'air est disponible sur internet.

Il est également précisé que Toulouse Métropole a mis en œuvre un plan d'action afin de décliner la feuille de route et contribuer à réduire les émissions de NO<sub>2</sub>.

La FNE Midi-Pyrénées demande à ce que le tableau de bord de la feuille de route soit également accessible au même titre que celui du PPA.

L'Union des Comités de Quartier (UCQ) s'interroge quant à l'état d'avancement de l'action n°26 relative au dispositif de réduction de la pollution des poids lourds en transit.

La DREAL indique que des contrôles ont été réalisés sur 35 véhicules non conformes début 2018.

L'Union des Comités de Quartier (UCQ) questionne sur le fait que la feuille de route ne comporte que très peu d'objectifs chiffrés et demande s'il est envisagé d'en ajouter ultérieurement.

Monsieur le Secrétaire Général indique que l'objectif est d'abord de mettre en œuvre la feuille de route. Il existe de nombreuses limites à la quantification des émissions des actions, ainsi la priorité a été mise sur l'action plutôt que sur l'évaluation de l'impact. Les bilans annuels d'ATMO sur la qualité de l'air permettent par ailleurs de rendre compte de l'évolution des émissions et des concentrations.

ATMO Occitanie rappelle à ce titre les indicateurs généraux suivi chaque année :

- nombre de personnes exposées à des concentrations dépassant les valeurs limites ;
- évolution du nombre de personnes exposées ;

- surface du territoire exposé ;
- quantité de polluants émis (avec un décalage systématique de 2 ans).

Ces informations sont également disponibles dans le rapport annuel d'ATMO Occitanie.

L'AUTATE demande si, dans le cadre du schéma départemental des aires de covoiturage, le Conseil départemental 31 a réalisé un état des lieux sur le covoiturage afin, par exemple, de connaître le nombre de personnes qui covoiturent dans le département. Le CD31 n'ayant pu répondre à la question en réunion, s'est renseigné auprès de la direction Transports en charge de ce dossier dont voici la réponse : le schéma départemental des aires de covoiturage a été validé par le Conseil Départemental le 27 mars 2018. Il identifie 24 premières aires de covoiturage à aménager ou à sécuriser et a été réalisé sur la base d'un constat des usages sur certains lieux, aux abords des routes départementales. Les attentes et pratiques ont été appréhendées au travers d'enquêtes menées auprès des usagers, dans le cadre de la démarche de dialogue citoyen mise en place par le Conseil Départemental. Il est difficile d'avoir une vision exhaustive des pratiques de covoiturage sur le département car les données sont très disparates et issues de nombreuses centrales et plateformes qui ne font pas aujourd'hui l'objet d'une supervision de la puissance publique. Toutefois, dans le cadre partenarial des études multimodales, le Conseil Départemental va porter la maîtrise d'ouvrage d'une étude prospective sur le covoiturage. Cette étude devrait permettre d'affiner la connaissance des offres de covoiturage sur l'agglomération, des flux, et donc les besoins en terme d'aménagement d'aires mais aussi sur les leviers à actionner pour faire basculer les pratiques (communication, outils de mise en relation des usagers, ...) en s'inspirant le cas échéant d'expériences menées en France et en Europe.

Les participants souhaitent savoir si des critères particuliers ont été appliqués dans le cadre de l'invitation au comité de suivi du PPA.

Il est répondu que l'objectif est d'associer l'ensemble des collèges prévus dans la loi. Concernant les associations de protection de l'environnement, les associations invitées ont été jugées comme représentatives. Toutefois, toutes suggestions d'ajout d'acteurs pertinents seront étudiées.

La FNE Midi-Pyrénées remarque que le Président de la Chambre d'Agriculture a signalé des contraintes posées par les mesures liées au déclenchement la procédure préfectorale déclenchée en cas d'épisode de pollution. La FNE Midi-Pyrénées estime que le sujet des épisodes de pollution et de leur gestion se doit de faire l'objet d'un point spécifique lors de la prochaine réunion du comité de suivi afin d'y accorder le temps nécessaire et de dissocier les problématiques de manière adaptée.

Les services de la DREAL prennent bonne note de cette remarque et précise qu'un point sera effectivement prévu sur le sujet des épisodes de pollution lors du prochain comité de suivi, ce sujet faisant partie du PPA.

Pour le Préfet  
et par délégation,  
Le Secrétaire Général  
  
Jean-François COLOMBET